



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Chasse à la palombe

Question au Gouvernement n° 430

Texte de la question

CHASSE À LA PALOMBE

Mme la présidente . La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

Mme Geneviève Darrieussecq . Nous avons appris la semaine dernière que la Commission européenne avait assigné la France devant la Cour de justice de l'Union européenne à propos de la chasse au filet des colombidés, mieux connus sous le nom de palombes. Cette chasse traditionnelle est un marqueur identitaire fort dans le grand Sud-Ouest.

M. Jean-René Cazeneuve . Eh oui !

Mme Geneviève Darrieussecq . Cet épisode survient après de nombreuses remises en cause d'autres chasses traditionnelles, alors que la population de palombes est en constante augmentation depuis des décennies. Soyez assuré que vous ne trouverez personne dans les campagnes pour s'opposer à la protection de la biodiversité et des espèces animales menacées. Mais leurs habitants nous disent ne plus savoir comment se faire entendre et arrêter ce qui apparaît comme un rouleau compresseur qui avance inexorablement.

M. Jean-René Cazeneuve . Très bien !

Mme Geneviève Darrieussecq . Il faut prendre conscience que ce type de décision technocratique distend gravement le lien qui doit unir nos concitoyens à l'idée européenne.

M. Pierre Cordier . Exactement ! Elle a raison !

Mme Geneviève Darrieussecq . Nous attendons de la Commission qu'elle fédère les peuples autour de la défense de l'Ukraine face à la menace russe (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR*) et prenne des initiatives pour notre sécurité, qu'elle fasse entendre une voix forte et unie sur les grands sujets géopolitiques – et ils sont graves –, qu'elle prenne des initiatives pour faire de l'Europe une grande puissance. Nous ne voulons certainement pas qu'elle perde sa crédibilité dans des combats anecdotiques contre la chasse au filet...

M. Jean-René Cazeneuve . Très bien !

Mme Geneviève Darrieussecqqui sont vécus comme des attaques injustes contre nos cultures locales. Madame la ministre de la transition écologique, nous comptons sur vous pour refuser cette assignation et, plus largement pour défendre, au-delà de la biodiversité, la richesse de la diversité humaine et de la variété de nos modes de vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC,*

DR et HOR.)

M. Jean-René Cazeneuve . Bravo !

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

M. Pierre Cordier . Et de la chasse !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche* . Merci de me permettre de m'exprimer sur ce sujet si important pour les chasseurs et, je le sais, pour votre territoire.

Vous l'avez rappelé, la Commission européenne a décidé de saisir la Cour de justice de l'Union européenne, estimant que la France ne respectait pas la directive « oiseaux » en autorisant la chasse à la palombe au filet dans cinq départements du Sud-Ouest. Le même jour, elle a également mis en demeure Malte pour la chasse traditionnelle aux pinsons. Le contenu de cette saisine ne m'a pas encore été communiqué, mais je vous le dis clairement : je défendrai fermement la chasse à la palombe au filet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EPR et SOC.)* J'apporterai des arguments pour prouver que cette chasse traditionnelle très pratiquée dans le Sud-Ouest...

M. Pierre Cordier . Dans les Ardennes aussi !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*et jamais remise en cause au niveau national a toute sa place en France. Je précise que cette décision ne concerne absolument pas une espèce menacée. Le pigeon ramier est une espèce abondante et parfois même considérée comme nuisible à cause des dégâts agricoles qu'elle occasionne. Ce n'est pas un sujet de préoccupation pour les associations, comme l'a confirmé la Ligue pour la protection des oiseaux qui préfère que nous nous concentrions sur le véritable enjeu en matière de protection de la biodiversité que sont les espèces menacées – c'est une approche scientifique que je rejoins.

De plus, cette dérogation porte sur une technique de chasse au filet, à comparer à la chasse au fusil. Or la chasse au filet présente des avantages environnementaux, outre les aspects culturels que vous avez justement rappelés : elle est sélective, comme nous l'avons montré à travers des expérimentations qui ont eu lieu durant l'automne dernier. En effet, les oiseaux capturés accidentellement peuvent être relâchés vivants. De plus, cette technique, contrairement au fusil, n'introduit pas de plomb dans la nature et ne perturbe pas d'autres espèces.

Je vous confirme donc que nous travaillerons sur cette question avec les fédérations de chasseurs, l'Office français de la biodiversité et les organisations associatives défendant la biodiversité pour faire entendre notre voix sur ce sujet important. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe SOC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Darrieussecq](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 430

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 février 2025